



Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

Nréf : 628/2022

Genève, le 20 septembre 2022

Concerne : Délibération du 27 juin 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

l'approbation des comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique de Genève
que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Michel Bertschy
Directeur



**Approbation des comptes de la saison 2019-2020 de la Fondation
d'art dramatique de Genève (PR-1446)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art
dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administra-
tion des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 54 oui et 6 abstentions

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de
Genève relatif aux comptes de la saison 2019-2020 ainsi que le rapport
des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin
2020 sont approuvés.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alain de Kalbermatten

La Présidente :

Uzma Khamis Vannini